

Un rendez-vous judiciaire manqué

Trente ans après la fermeture de la centrale d'Arjuzanx, une audience devait se tenir à Mont-de-Marsan, suite au décès de Gérard Duviau, ancien salarié, des suites d'une maladie professionnelle, mais elle a été renvoyée

Alexis Gonzalez

montdemarsan@sudouest.fr

Ils sont une trentaine, venus de Morcenx, Bayonne ou encore Pau. Anciens salariés de la centrale EDF d'Arjuzanx – qui a fermé ses portes en 1992 –, sympathisants ou amis de Gérard Duviau. Ils se sont donné rendez-vous devant les portes de la cité judiciaire de Mont-de-Marsan, ce vendredi 9 janvier 2026, peu avant 9 heures, en amont de l'audience du pôle social du tribunal, qui devait opposer la société de production d'électricité à la famille de cet ancien ouvrier.

Solidarité et colère

Gérard Duviau est décédé en 2021 des suites d'une maladie professionnelle liée à l'amiante. Il avait 60 ans. Sur le parvis du tribunal ce vendredi, Patrick Dupart, représentant de l'Union locale des syndicats CGT de la Haute Lande, est venu pour exprimer son soutien aux proches de son ancien collègue, mais aussi pour porter la voix de tous les anciens salariés d'Arjuzanx. Derrière lui, une banderole étendue sur les grilles du tribunal rappelle les chiffres funestes de l'amiante dans la centrale landaise : « 134 victimes, dont 45 morts ». « On

était 23 dans le bus au départ de Morcenx ce matin, détaille le syndicaliste. Ce n'est pas la première fois qu'on vient et, malheureusement, ce ne sera pas la dernière. »

D'une même voix, les anciens ouvriers présents ce vendredi matin déplorent une tendance au rallongement de ce type de procédure. Ils pointent du doigt le rôle joué par EDF qui ferait tout « pour freiner ces affaires » et tenter d'échapper à sa responsabilité.

La suite de la matinée semble leur donner raison. À quelques minutes de l'ouverture de l'audience, l'avocate de la famille Duviau les informe que le conseil parisien du producteur d'électricité est absent. « Il semblerait que son train ait été annulé en raison de la tempête Goretti », indique Me Stéphanie Gonsard, elle aussi inscrite au barreau de Paris et qui est descendue dans les Landes la veille.

Troisième renvoi

« L'audience est renvoyée au 10 avril 2026 », annonce la présidente du tribunal. En l'absence du conseil d'EDF, impossible d'assurer la tenue des débats. C'est la troisième fois que le dossier de Gérard Duviau est reporté. À l'extérieur de la salle, Me Sté-



Une trentaine d'anciens salariés du site d'Arjuzanx et de sympathisants se sont réunis devant le tribunal de Mont-de-Marsan ce vendredi matin, autour de leur avocate.

PHILIPPE SALVAT / SO

phanie Gonsard adresse quelques mots à des soutiens particulièrement remontés. « Il faudra quand même leur demander le remboursement du bus », lâche l'un d'eux.

« La juge veut entendre le dossier, elle veut que le débat puisse se tenir et c'est une bonne chose », déclare l'avocate, en tentant d'apaiser la frustration ambiante. L'audience du jour aurait pu avoir lieu si le conseil d'EDF avait désigné un membre du barreau local pour le substituer, mais, dans ce cas, le dossier aurait été déposé devant le pôle social du tribunal sans aucune discussion.

Pour Me Stéphanie Gonsard, qui suit les procédures des anciens salariés d'Arjuzanx depuis une vingtaine d'années, « le débat est essentiel », même s'il doit se faire au prix d'un énième renvoi. « Il s'agit d'une centrale multicondamnée depuis 2004 et pourtant, EDF persiste à contester

sa faute inexcusable, encore et toujours. Il faut que l'on continue d'évoquer les conditions de travail et le fait qu'il y a toujours des victimes. »

Le dernier rapport annuel d'évaluation des risques professionnels, publié en novembre 2025 par l'Assurance maladie, montre que les pathologies liées à l'amiante ne cessent d'augmenter en France (+8,5% en 2024). « On se rend compte que les maladies continuent à se déclarer et que les mesures de protection ne sont pas prises, déplore l'avocate. L'exemple type, c'est la centrale d'Arjuzanx et, même si elle a disparu, les malades, eux, sont toujours là. »

La question du montant des indemnités accordées aux victimes et leurs proches est l'autre grand enjeu de ces affaires. Pour Me Stéphanie Gonsard, « si EDF n'est pas condamné à des sommes importantes, ils sont moins inquiets du sort de leurs ou-

vriers ». Or, selon l'avocate, ces dernières années, les montants accordés ont tendance à baisser. D'après les syndicalistes présents, ils auraient été divisés par trois. « C'est la rigueur de la justice qui a permis de faire baisser les accidents du travail, il faut qu'il en soit de même pour ces maladies », enfonce l'avocate de la famille Duviau.

Le 10 avril 2026, le pôle social du tribunal de Mont-de-Marsan devra se pencher sur quatre dossiers qui concernent la centrale d'Arjuzanx. L'affaire de Gérard Duviau viendra s'ajouter à trois procédures concernant d'anciens ouvriers du site : l'un décédé, et les deux autres atteints de cancers. Patrick Dupart et ses camarades feront de nouveau le déplacement depuis Morcenx, pour continuer d'afficher leur soutien aux victimes, avec « l'espoir que la justice sévisse ».